

Arrêté Municipal

- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que le risque d'inondation dû aux débordements des cours d'eaux de la plaine (la Saône) et les ruisseaux (la Mauvaise et les biefs Mornand et du Pont Saint Pierre) et le risque de transport de matières dangereuses car la commune est traversée par des voies de communications importantes routières, fluviales, ferroviaires et par canalisation (Autoroute A6, RD 906 (ex Route Nationale 6), voie ferrée Paris-Lyon, la Saône et une conduite de gaz haute pression.)
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES approuvé le 30 janvier 2012, remis à jour tous les ans, dernière mise à jour 17 mai 2023.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie et sur le site internet de la commune.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de la Saône et Loire,
- à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mâcon,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Saône et Loire,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Saône et Loire,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Saône et Loire ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.
- Monsieur le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Fait à Saint Symphorien d'Ancelles,
le 17 mai 2023

Le Maire,
Sophie CHAMOULAUD

